



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction du pilotage et de la stratégie  
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle  
Secteurs concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

**Examen professionnel d'avancement au grade de  
principal du corps de chargé d'études documentaires  
des ministères chargés de la culture et de l'éducation  
nationale**

**SESSION 2019**

# Table des matières

## Page

<b>I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
A. <i>Épreuve d'admission .....</i>	<i>3</i>
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. FORMATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>3</b>
<b>IV. LE JURY .....</b>	<b>4</b>
A. <i>La composition du jury .....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage .....</i>	<i>4</i>
<b>V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</b>	<b>4</b>
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER .....</i>	<i>4</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>4</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>5</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion .....</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral .....</i>	<i>6</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</i>	<i>7</i>
<b>VI. LES STATISTIQUES .....</b>	<b>7</b>

## I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

### A. Épreuve d'admission

L'article 5 de l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale définit comme suit :

*L'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal comporte une épreuve orale unique d'admission en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée : 30 minutes).*

*Cette épreuve orale unique d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.*

*Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation.*

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 09/01 au 13/02/2020
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP) ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	04/09/2020
Dates de l'épreuve orale d'admission	le 01/10, du 05 au 08/10, le 15/10/2020
Date de la réunion d'admission	19/10/2020

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

## III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

## **IV. LE JURY**

### **A. La composition du jury**

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Présidente :

- Madame Agnès de SAXCÉ, conservatrice des bibliothèques, cheffe du service du développement des compétences, Bibliothèque nationale de France

#### Membres :

- Madame Josiane DUCOURNAU, chargée d'études documentaires principale, réseau Canopé, coordonnatrice territoriale de la politique documentaire, académie de Bordeaux, Ministère de l'éducation nationale ;
- Monsieur Patrice GUÉRIN, conservateur du patrimoine, chef de la mission archives mission archives, sous-direction des affaires immobilières et générales service des affaires financières et générales / secrétariat général ;
- Monsieur Marc NOLIBÉ, chargé d'études documentaires principal, régisseur des œuvres, Château de Versailles.

### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel, le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## **V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

### **A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER**

#### **1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements**

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Pour cette session 2019, le jury constate que la constitution des dossiers RAEP semble se préciser, et note un effort global dans sa mise en œuvre. Le dossier RAEP, bien qu'il ne soit pas noté, doit être clair, concis et de lecture aisée. Il doit permettre d'identifier les projets mis en œuvre, les fonctions exercées et donner un aperçu du profil du candidat. Comme lors de

la session 2018, les candidats présentent des parcours riches et des expertises très différenciées. Le jury s'appuie sur ces dossiers pour échanger avec les candidats.

Certains défauts, déjà pointés l'année dernière, perdurent, principalement la densité et le manque de concision. Enfin, quelques candidats ont pris le risque de ne pas remanier leur dossier par rapport à celui constitué lors de la session précédente.

## **2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat**

A l'évidence, les candidats ont de nouveau bien préparé la présentation orale. Le jury a apprécié une bonne maîtrise de l'expression, une capacité à gérer le stress - d'autant plus difficile que cette deuxième session 2019 se déroulait dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire -, des postures corporelles naturelles face au jury et une meilleure gestion du temps imparti (maximum dix minutes).

Beaucoup de candidats se sont efforcés de varier leur présentation orale tout en s'appuyant sur leur dossier RAEP. Cependant, il est bon de souligner ici que la présentation orale ne consiste pas en une stricte répétition du dossier, mais qu'il en est un complément. Par ailleurs, il reste encore trop de présentations récitées qui manquent de sincérité et de naturel.

Le jury souhaite attirer l'attention sur la nécessité de structurer la présentation et son déroulé. Il n'est donc pas inutile d'annoncer le plan et de le respecter. Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction et à la conclusion : elles marquent particulièrement le début de l'échange avec le jury. Faut-il préciser que le candidat doit prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion faisant apparaître un bilan et des perspectives ? Cela fait trop souvent défaut et pénalise le candidat.

L'épreuve est rappelons-le un examen professionnel. On suppose que les candidats, au niveau de responsabilité qui est le leur, travaillent de manière satisfaisante et l'objectif du jury ne consiste pas à apprécier ce point, mais plutôt de déterminer ce qui, dans le parcours de carrière, les responsabilités exercées et les problématiques surmontées, pourrait justifier la qualification du principalat.

Ainsi, on peut conseiller aux candidats qui repassent cet examen que l'échec est souvent dû à un manque de relief dans leur exposé oral. Compte tenu du nombre de candidats et du nombre de postes proposés, le niveau d'exigence est tel qu'il est indispensable de faire ressortir les responsabilités, les tâches, les productions, ou les projets qui permettent au candidat de montrer à la fois un recul certain sur ces derniers mais également de s'extraire de missions et tâches inhérentes à leur profil. Le candidat au principalat doit aussi être capable de distinguer les notions d'activités et de compétences. Le jury a été surpris de la confusion entre ces deux notions dans les esprits de certains candidats.

## **3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion**

Lors du temps d'échanges avec le jury, le candidat doit savoir mettre en avant sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations particulières qui feront ainsi apparaître son sens des responsabilités, ses compétences managériales et son sens de l'initiative.

Le jury cherche à évaluer les capacités de réflexion du candidat et de prise de recul sur ses activités. Si, de manière générale, les candidats ont fait preuve de bonnes capacités de dialogue et d'échanges avec le jury, cette mise en perspective fait encore trop souvent défaut. Il est important que les candidats soient en capacité de se situer précisément dans la conduite d'un projet ou dans leur service. Ils doivent pouvoir expliciter clairement leur rôle et leur interaction dans leur milieu professionnel.

Les réponses aux questions sur la motivation des candidats à passer cet examen ont dans l'ensemble été très convenues et le peu d'originalité des mêmes éléments de langage d'un oral à l'autre donne parfois l'impression que les candidats se présentent à l'épreuve sans avoir vraiment réfléchi sur cette question. Quel que soit leur parcours professionnel, diversifié ou spécialisé, les raisons invoquées par les candidats pour justifier leur obtention de la qualification au principalat se réduisent à « l'aboutissement logique » de leur carrière, à un atout supplémentaire pour « être force de proposition » ou envisager une « mobilité ». Ces éléments de langage, trop souvent entendus, ne suffisent pas à convaincre le jury. La capacité à se projeter dans les fonctions et responsabilités d'un chargé d'études documentaires principal est à développer.

Enfin, le jury s'est de nouveau étonné d'attitudes négatives exprimées au travers de propos sévères et désenchantés sur les établissements d'origine des candidats. Cette épreuve orale ne peut être le lieu de tels épanchements.

#### **4) Les remarques générales sur l'oral**

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Le contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de COVID-19 a nécessité une vigilance soutenue pour le respect des gestes barrières. Le port du masque lors de cet examen oral, occultant les expressions du visage, a pu être ressenti comme très perturbant. Mais la gêne était partagée par tous puisque le masque était obligatoire pour tous les candidats ainsi que pour les membres du jury.

Les candidats doivent se souvenir qu'il leur faut convaincre le jury et cela implique un propos clair, structuré par un plan et soutenu par une performance orale.

Durant l'entretien avec les membres du jury, le candidat doit démontrer ses facultés de communication par :

- la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités,
- une qualité d'expression,
- l'écoute et la prise en compte des questions du jury,
- des réponses claires et concises sans digressions inopportunes,
- la volonté de défendre des opinions et des choix argumentés,
- l'intelligence des situations.

La sélectivité de cet examen professionnel exige une préparation active à l'épreuve, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

## B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Cette deuxième session de l'examen profession de chargé d'études documentaires principal se caractérise par un nombre d'inscriptions quasi identique (92 inscrits en 2019 contre 96 en 2018). Par contre, le nombre de défections est particulièrement élevé. 58 candidats ont été convoqués à l'examen sur les 92 inscrits, soit 63% (89% lors de la première session). Les facteurs expliquant ces renoncements sont probablement multiples. Mais le contexte pandémique n'y est certainement pas étranger. En revanche, le taux de 90% de candidats convoqués effectivement présents est, dans ces circonstances, remarquable (81% lors de la session précédente) et témoigne de leur motivation.

Pour les raisons sanitaires qui ont fait de cette deuxième session 2019 un millésime si particulier, les membres du jury souhaitent féliciter l'ensemble des candidats qui par leur présence aux auditions ont fait preuve de motivation et d'engagement. Le niveau très élevé des candidatures rend l'obtention du principalat difficile mais témoigne aussi du haut niveau de qualification dans cette filière professionnelle.

Enfin, les membres du jury souhaitent également remercier les personnels du Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRECOMEPE) du Ministère de la Culture qui ont organisé cette session dans des conditions difficiles, ainsi que les équipes du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) sans qui les auditions n'auraient pu se tenir. Leur disponibilité, réactivité et amabilité ont été appréciées par tous.

## VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : **10**

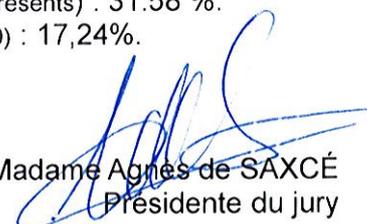
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats inscrits éligibles	Nombre de candidats convoqués	Admission	
				Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	78	63	48	43	6
Hommes	14	13	10	9	4
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>76</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>10</b>

Seuil d'admission : 17 sur 20.

Amplitude des notes : de 14 à 18 sur 20.

Taux de désistements (nombre de candidats inscrits éligibles – nombre de candidats présents) : 31,58 %.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 17,24%.

  
Madame Agnès de SAXCÉ  
Présidente du jury

